

COMMUNE DE BRIE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2008

L'an deux mille huit, le 8 avril, à 19 h 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 2 avril 2008, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard JAMET, Maire**, afin de discuter des points à l'ordre du jour :

1. Compte administratif 2007 et affectation du résultat ó Budget principal Commune.
2. Budget primitif 2008 ó Budget principal Commune.
3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales.
4. Compte administratif 2007 et affectation du résultat ó Budget annexe de l'Assainissement.
5. Budget primitif 2008 ó Budget annexe de l'Assainissement.
6. Compte administratif 2007 ó Budget annexe du lotissement Coteau Sud II.
7. Budget primitif 2008 ó Budget annexe du lotissement Coteau Sud II.
8. Compte administratif 2007 - Budget annexe du lotissement Les Jardins du Raize.
9. Budget primitif 2008 - Budget annexe du lotissement Les Jardins du Raize.
10. Questions diverses.

Présents: Mrs CANNIEUX, COUDRAY, DURET, FOUCHER, JAMET, MOREL, RIGAUDEAU, ROBERT.
Mmes BELLOCHE, BOURGES, FAYE, FOUILLET, GENDROT, PITOIS.

Absent :

Excusés : Mme BRÛLÉ

Membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Secrétaire de séance : Mme Nadine PITOIS

Le compte rendu de la réunion de conseil Municipal du 25 mars 2008 est approuvé à l'unanimité.

1. Compte administratif 2007 et affectation du résultat ó Budget principal Commune.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte administratif 2007 dont les résultats sont conformes au compte de gestion du receveur municipal.

Le compte administratif 2007 s'établit ainsi :

✓ Section de fonctionnement :	Dépenses	329 612,29 ¤
	Recettes	494 335,25 ¤
	Excédent cumulé	164 722,96 ¤
✓ Section d'investissement :	Dépenses	139 623,53 ¤
	Recettes	503 520,45 ¤
	Excédent cumulé	59 787,38 ¤

Monsieur le Maire quitte la salle et M. Cannieux fait procéder au vote. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2007. Le compte de gestion du receveur est adopté de la même façon.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2007 et constatant qu'il présente un excédent de fonctionnement cumulé de 164 722,96 ¤, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- ✓ A la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) : 164 722,96 €

2. Budget primitif 2008 ó Budget principal Commune.

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la section de fonctionnement du budget primitif 2008 qui s'équilibre comme suit :

- ✓ 485 243,00 € en dépenses et en recettes

La section d'investissement du budget primitif 2008 est adoptée à l'unanimité. L'équilibre s'effectue comme suit :

- ✓ 1 374 320,00 € en dépenses et en recettes

3. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes directes locales actuellement en vigueur, à savoir :

- ✓ Taxe d'habitation : 10,89 %
- ✓ Taxe foncière sur propriétés bâties : 14,70 %
- ✓ Taxe foncière sur propriétés non bâties : 39,16 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2008 comme suit :

- ✓ Taxe d'habitation : 11,05 %
- ✓ Taxe foncière sur propriétés bâties : 14,77 %
- ✓ Taxe foncière sur propriétés non bâties : 39,16 %

4. Compte administratif 2007 et affectation du résultat ó Budget annexe de l'Assainissement.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte administratif 2007 dont les résultats sont conformes au compte de gestion du receveur municipal.

Le compte administratif 2007 s'établit ainsi :

✓ Section de fonctionnement :	Dépenses	8 927,29 €
	Recettes	19 023,52 €
	Excédent cumulé	10 096,23 €
✓ Section d'investissement :	Dépenses	21 963,55 €
	Recettes	14 096,24 €
	Déficit cumulé	31 368,61 €

Monsieur le Maire quitte la salle et M. Cannieux fait procéder au vote. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2007. Le compte de gestion du receveur est adopté de la même façon.

Après avoir constaté que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de 10 096.23 €, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) pour un montant de 10 096.23 €

5. Budget primitif 2008 ó Budget annexe de l'Assainissement.

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget annexe de l'assainissement qui s'équilibre comme suit :

- ✓ 33 084,00 € en dépenses et recettes d'exploitation
- ✓ 519 039,00 € en dépenses et recettes d'investissement

6. Compte administratif 2007 ó Budget annexe du lotissement Coteau Sud II.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte administratif 2007 dont les résultats sont conformes au compte de gestion du receveur municipal.

Le compte administratif 2007 s'établit ainsi :

✓ Section de fonctionnement :	Dépenses	5 325,86 €
	Recettes	25 536,00 €
	Excédent cumulé	66 507,07 €
✓ Section d'investissement :	Dépenses	0,00 €
	Recettes	0,00 €
	Excédent cumulé	0,00 €

Monsieur le Maire quitte la salle et M. Cannieux fait procéder au vote. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2007. Le compte de gestion du receveur est adopté de la même façon.

7. Budget primitif 2008 ó Budget annexe du lotissement Coteau Sud II.

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget annexe du lotissement Coteau Sud 2 qui s'équilibre comme suit :

- ✓ 80 227,00 € en section de fonctionnement

8. Compte administratif 2007 - Budget annexe du lotissement Les Jardins du Raize.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte administratif 2007 dont les résultats sont conformes au compte de gestion du receveur municipal.

Le compte administratif 2007 s'établit ainsi :

✓ Section de fonctionnement :	Dépenses	24 652,18 €
	Recettes	24 652,18 €
	Résultat de clôture	0,00 €

✓ Section d'investissement :	Dépenses	24 652,18 €
	Recettes	9 014,56 €
	Déficit cumulé	24 652,18 €

Monsieur le Maire quitte la salle et M. Cannieux fait procéder au vote. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2007. Le compte de gestion du receveur est adopté de la même façon.

9. Budget primitif 2008 - Budget annexe du lotissement Les Jardins du Raize.

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget annexe du lotissement Le Raize qui s'équilibre comme suit :

- ✓ 497 524,00 € en section de fonctionnement
- ✓ 508 457,00 € en section d'investissement

Les réunions de Conseil seront fixées le lundi à 20h30 selon un programme trimestriel.